Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260535-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–05-35

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN.

AFFAIRES GENERALES

DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CNAS

M. le Maire rappelle que la Commune adhère au Comité national d'Action sociale (CNAS) qui permet à ses employés de bénéficier d'avantages et de prestations comparables à celles d'un comité d'entreprise pour le secteur privé.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux. Dans la mesure où Christelle LEMARCHAND a été désignée déléguée du CNAS au titre des élus pour le SIVOM, il est proposé qu'elle le soit aussi pour la Commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE Madame Christelle LEMARCHAND comme déléguée élue de la Commune au CNAS ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE PLEUDIHEN S/R RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par l'abrégiste imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue